

Joyeux Pétanqueurs Vanséens

Maître joueur d'hiver 2016//2017 **Tête à tête**

Règlement de la compétition

1) Organisation du concours

Un jury, de trois membres, a été constitué. Il est composé de David et René BOUCHER et de Joss BOUYSSIE, désignés le 19 septembre 2016 par le conseil d'administration.

2) Phases du concours

Le concours se déroule en deux tours comprenant une phase qualificative (tour préliminaire par poules) et une phase finale sur un après-midi.

Le concours est ouvert à tous les joueurs du club distinguant les seniors masculins et féminins (concours hommes et concours femmes).

L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement et du calendrier fixé.

3) Tour préliminaire sous forme de championnat

Le concours débute par une phase préliminaire qui se finira le 01 mars 2017.

Les joueurs désireux de participer s'inscrivent directement au boulodrome couvert avant le 28 octobre 2016, terme de rigueur, sur la tableau prévu à cet effet.

Les frais de participation dont le montant s'élève à **10 euros** sont à donner directement à David BOUCHER (en espèces).

Le nombre de joueurs constituant chaque poule est déterminé en fonction du nombre des participants au concours (sur un maximum de 8 joueurs par poule).

La composition des poules est effectuée par tirage au sort (1ère semaine de novembre 2016).

Chaque participant se rencontre en tête à tête avec chacun des autres joueurs de la poule à laquelle il appartient.

Chaque joueur aura une feuille de match avec numéro de téléphone des adversaires à contacter et dates à convenir après entente de chacun.

La victoire est fixée à 1 point et la défaite à 0.

Il est possible, après accord des deux joueurs, que la rencontre se joue soit en partie sèche, soit sur 2 manches gagnantes (dans ce cas, le score de la dernière partie sera à inscrire sur la feuille de match).

Les parties non jouées à la date fixée du tour seront comptabilisées comme nulles pour les deux joueurs (sauf si l'un des 2 joueurs déclare forfait en cours de compétition).

En cas d'impair ou de joueur forfait dans la poule, victoire sur un score de 13 à 7.

4) Phase finale en élimination directe

L'accession à la phase finale du concours est attribué à la moitié des joueurs de la poule ayant gagné le plus grand nombre de parties lors du tour préliminaire.

En cas d'égalité dans la poule, le départage des joueurs se fait par goal-average particulier au profit du vainqueur de la partie.

Chaque tour de la phase finale est organisé par tirage au sort intégral et par élimination directe des joueurs, sur un après-midi du mois d'avril 2017.

La date de cet après-midi sera communiquée ultérieurement après décision du jury, en fonction des dates des compétitions officielles du comité de l'Ardèche et de la ligue Rhône Alpes.

Cet après midi se conclura par le partage du verre de l'amitié sous forme d'apéritif dînatoire ou TOUS les participants seront conviés (avec époux-ses-).

La remise des récompenses aura lieu à ce moment là, ou les demi-finalistes, finalistes, et vainqueurs des 2 compétitions (masculin et féminin) seront récompensés (uniquement lots en nature : bons d'achat...).